



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/36
16 octobre 2017



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quatre-vingtième réunion
Montréal, 13 – 17 novembre 2017

PROPOSITION DE PROJET: CAMEROUN

Le présent document comporte les commentaires et les recommandations du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)

ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Cameroun

I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURES DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (phase I)	ONUDI (agence principale)	64 ^e	20 % d'ici 2017

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C groupe 1)	Année : 2016	65,84 (tonnes PAO)
---	--------------	--------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2016	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22				2,85	62,99				65,84

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	88,80	Point de départ des réductions globales durables :	77,56
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	20,50	Restante :	57,06

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2017	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,02	1,02
	Financement (\$US)	63 571	63 571

VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	88,8	88,8	79,9	79,9	79,9	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	82,4	82,4	74,2	74,2	65,9	
Financement convenu (\$US)	ONUDI	Coûts de projet	884 453		180 000		59 136		59 136	1 182 725
		Coûts d'appui	66 334		13 500		4 435		4 435	88 704
Financement approuvé par ExCom (\$US)		Coûts de projet	884 453	0	180 000	0	59 136	0	0,0	1 123 589
		Coûts d'appui	66 334	0	13 500	0	4 435	0	0,0	84 269
Total du financement demandé pour approbation à la présente réunion (\$US)		Coûts de projet							59 136	59 136
		Coûts d'appui							4 435	4 435

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Cameroun, l'ONUDI, à titre de principale agence d'exécution, a présenté à la 80^e réunion une demande de financement pour la quatrième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), au montant de 59 136 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 4 435 \$US¹. La présentation comprend un rapport d'étape sur la mise en oeuvre de la troisième tranche, le rapport de vérification de la consommation des HCFC pour 2015 et 2016, et le plan de mise en oeuvre de la tranche 2018.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Cameroun a déclaré une consommation de 65,84 tonnes PAO de HCFC en 2016, laquelle était inférieure de 26 pour cent au niveau de référence et de 11 pour cent inférieure à la consommation maximale admissible de 74,2 tonnes PAO de l'accord entre le gouvernement et le Comité exécutif. La consommation de HCFC pour 2012-2016 est montrée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation des HCFC au Cameroun (données de l'Article 7, 2012-2016)

HCFC	2012	2013	2014	2015	2016	Référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	1 228,10	1 221,00	1 222,50	1 222,50	1 197,0	1 213,83
HCFC-141b	56,70	138,00	9,30	0,00	0,00	200,43
Total partiel (tm)	1 284,80	1 359,00	1 231,80	1 222,50	1 197,0	1 414,26
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés *	88,27	0,00	11,72	0,00	0,00	
Tonnes PAO						
HCFC-22	67,54	67,15	67,24	67,24	65,84	66,80
HCFC-141b	6,24	15,18	1,02	0,00	0,00	22,00
Total partiel (tonnes PAO)	73,78	82,33	68,26	67,24	65,84	88,80
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés *	9,71	0,00	1,29	0,00	0,00	

*Données du programme de pays.

3. La consommation de HCFC-22 dans le secteur de la fabrication a diminué de 5,01 tonnes PAO en 2014 à 2,85 tonnes PAO en 2016, grâce à l'adoption d'équipements avec HFC à prix abordables. Toutefois, la consommation des équipements d'entretien en réfrigération et en climatisation n'a pas diminué en raison du vieillissement des équipements, lequel a entraîné l'augmentation de la consommation pour l'entretien et des importations d'équipements avec HCFC-22. La consommation de HCFC-141b a été réduite à zéro en raison de la mise en oeuvre des projets de reconversion et des activités d'assistance technique dans le secteur des mousses. Aucune autorisation n'a été émise pour des importations de HCFC-141b en 2015 et 2016.

4. Le point de départ des réductions globales de la consommation de HCFC du Cameroun a été révisé à la 71^e réunion et est passé de 88,80 tonnes PAO à 77,56 tonnes PAO selon la consommation de HCFC de 2009 révisée découlant d'une étude et la consommation de HCFC déclarée dans le cadre de l'Article 7 du the Protocole de Montréal pour 2010. Bien qu'il n'y avait aucun changement dans la consommation de HCFC-22 dans le point de départ révisé, la consommation de HCFC-141b (pur) est passée de 22,0 tonnes PAO à 10,8 tonnes PAO. Aucune consommation de HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés n'a été incluse dans le point de départ.

¹ Selon la lettre du 20 septembre 2017 du ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable.

Rapport de la mise en oeuvre du programme du pays

5. Le gouvernement du Cameroun a communiqué des données du secteur de la consommation de HCFC dans le cadre du rapport de mise en oeuvre du programme de pays de 2016, et ces données sont cohérentes avec les données déclarées en vertu de l'Article 7.

Rapport de vérification

6. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement a mis en oeuvre un système d'autorisation et de contingentement pour les importations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC était de 67,24 tonnes PAO en 2015 et de 65,84 tonnes PAO en 2016. La vérification a permis de conclure que le Cameroun a été en conformité avec la consommation maximale admissible de 2015 et 2016, établie dans l'accord avec le Comité exécutif, et souligné que le pays était doté d'un mécanisme solide pour le suivi et la présentation de rapports.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

7. Le système d'autorisation et de contingentement des importations de HCFC est opérationnel et assure la conformité aux objectifs de contrôle du Protocole pour 2015 et 2016. Une interdiction des importations de HCFC-141b pur ou contenu dans des polyols prémélangés est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015. Des réunions consultatives ont eu lieu pour introduire l'interdiction de l'importation d'équipements avec HCFC, tandis qu'un projet d'interdiction de la fabrication ou de l'installation de nouveaux équipements de réfrigération et de climatisation avec HCFC est en cours d'examen.

8. Un total de 52 douaniers et inspecteurs environnementaux ont été formés en ce qui a trait à la réglementation des HCFC, et aux exigences appropriées en matière d'étiquetage, ainsi que l'utilisation d'identificateurs de SAO, et ont été intégrés au code de pratique pour les importations de HCFC. Dans le cadre des nouvelles procédures à mettre en oeuvre, les importateurs assureront le suivi de l'inspection et de la certification de la qualité des consignations de HCFC avant leur distribution et leur commercialisation.

Secteur de la fabrication de la mousse de polyuréthane (PU)

9. Sept entreprises de fabrication de mousse isolante pour les tuyaux ont été converties avec succès à la technologie du formiate de méthyle, ce qui a entraîné l'élimination de l'utilisation du HCFC-141b dans la mousse isolante. Les fournisseurs d'équipements ont fourni du soutien technique aux utilisateurs finals de mousse de polyuréthane. Une formation, une démonstration et des activités de sensibilisation sur l'utilisation du formiate de méthyle ont aussi été entreprises afin d'assurer la durabilité de l'élimination.

10. Dans le cadre du soutien technique approuvé à la phase I, des équipements de sécurité en fabrication pour trois entreprises de fabrication de mousses flexibles employant du chlorure de méthylène ont été achetés et livrés afin d'éviter l'utilisation du HCFC-141b. Une aide technique supplémentaire sur les solutions de remplacement disponibles et sur les normes de sécurité requises pour la technologie au chlorure de méthylène a été organisée en 2014 et 2015. Des activités d'assistance technique supplémentaires visant l'adoption de technologies sans HCFC dans des applications de mousse pour les petites et moyennes entreprises (PME) ont aussi été mises en oeuvre. Ces activités ont permis l'élimination complète de 10,8 tonnes PAO de HCFC-141b.

Secteur de l'entretien en réfrigération

11. Au cours de la période 2016 à 2017, quelque 274 techniciens ont reçu une formation en bonnes pratiques d'entretien dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation. Les techniciens ont aussi été

certifiés. L'achat d'autres équipements est en cours, y compris des unités de récupération des frigorigènes, des outils d'entretien, une pompe à vide et d'autres outils d'entretien, pour la modernisation des installations. L'appel d'offres international a été effectué par l'ONUDI et le processus de l'évaluation commerciale est en cours.

Groupe de gestion de projets (Unité de mise en oeuvre et de suivi du projet - (PMU)

12. La responsabilité du Groupe de gestion de projets est sous la gouverne de l'Unité nationale d'ozone (UNO), puisque l'UNO détient la pleine capacité de suivi et de coordination des projets, y compris la mobilisation de l'expertise nécessaire pour la mise en oeuvre des projets.

Taux de décaissement du financement

13. En septembre 2017, des 1 123 589 \$US approuvés jusqu'à maintenant, 1 065 820 \$US avaient été décaissés (Tableau 2). Le solde de 57 769 \$US devrait être décaissé d'ici le premier trimestre de 2018.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour le Cameroun (\$US)

Agence	Première tranche		Deuxième		Troisième tranche	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
ONUDI	884 453	872 135	180 000	172 245	59 136	21 440
Taux de décaissement (%)	98,61		95,69		36,30	

Plan de mise en oeuvre pour la quatrième et dernière tranche du PGEH

14. Les activités suivantes seront mises en oeuvre en 2018:

- (a) Suivi de l'approbation des mesures juridiques, et élaboration d'un système national pour la tenue de registres et l'inspection obligatoire des fuites d'équipements de vérification qui contiennent une quantité de frigorigène au-delà d'un certain seuil. Formation supplémentaire de 50 douaniers sur la mise à exécution des règlements et le suivi de l'import-export des HCFC, et fourniture d'identificateurs de frigorigènes (quantité à déterminer selon le budget restant disponible) (10 000 \$US);
- (b) Formation de 150 techniciens en bonnes pratiques d'entretien, récupération et régénération; certification de techniciens et enregistrement dans la base de données; fourniture de trousse d'équipements de récupération et de recyclage, comprenant, entre autres, une unité de récupération, un cylindre, un collecteur, des tuyaux et des pompes à vide (nombre à déterminer selon l'évaluation en cours) et achat de six identificateurs (40 000 \$US); et
- (c) Poursuite de la mise en oeuvre, du suivi et des rapports sur les activités mises en oeuvre dans le cadre de la phase I du PGEH (9 136 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

15. Le gouvernement du Cameroun a déjà émis des contingents d'importation des HCFC de 57 tonnes PAO pour 2017, ce qui est inférieur au Protocole de Montréal et aux objectifs de l'accord avec le Comité exécutif. Ce contingent sera accordé à 24 importateurs.

16. L'ONUDI a confirmé que le projet de texte des règlements sur l'interdiction totale des importations de HCFC-141b, y compris les polyols prémélangés, a été présenté pour approbation. L'Unité nationale d'ozone n'a émis aucune autorisation d'importation de HCFC-141b en 2016.

Secteur de la fabrication de mousses de polyuréthane (PU)

17. Les activités en rapport avec l'élimination du HCFC-141b dans les mousses de polyuréthane et les mousses en polyuréthane souples ont été complétées en 2015. L'ONUDI a expliqué qu'afin d'assurer la durabilité de l'adoption de technologies sans HCFC et pour renforcer la sensibilisation en ce qui a trait aux exigences en matière de sécurité, des ateliers d'assistance technique ont été mis sur pied pour l'exploitation avec de nouveaux produits chimiques et processus.

Secteur de l'entretien en réfrigération

18. Quant au statut de l'introduction de solutions de remplacement des HCFC dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation, l'ONUDI a indiqué que le HFC-134a, le R-404A, le R-407C et le R-410A sont les solutions de remplacement les plus couramment utilisées dans le secteur de la réfrigération en raison du prix, du savoir-faire et de la disponibilité. L'utilisation du R-600a est limitée à la réfrigération domestique; la technologie de l'ammoniac est utilisée de façon limitée dans la réfrigération industrielle.

19. Le Secrétariat a demandé si le gouvernement du Cameroun est pleinement conscient des exigences en matière de sécurité et de sauvegarde associées à l'utilisation des frigorigènes inflammables². L'ONUDI a expliqué que l'utilisation d'hydrocarbures dans des applications de climatisation est nulle. Bien que des activités de formation comprenaient des informations sur les frigorigènes inflammables, elles ne comprennent pas les reconversions d'équipements avec des frigorigènes inflammables, parce qu'ils ne sont pas jugés sécuritaires au pays. L'ONUDI a aussi expliqué que la phase I du PGEH sera terminée d'ici décembre 2018, et que la phase II devrait être présentée en 2018.

Conclusion

20. Le gouvernement du Cameroun était en conformité avec le Protocole de Montréal et son accord avec le Comité exécutif. La consommation de HCFC en 2016 a été de 11,2 pour cent inférieure à l'objectif de consommation du Protocole de Montréal pour l'année. Le gouvernement, avec l'assistance de l'ONUDI, a complété la mise en oeuvre des activités d'élimination du HCFC-141b, et il a pris de mesures afin d'assurer la reconversion durable et sécuritaire grâce à l'assistance technique fournie aux utilisateurs de technologies de remplacement dans le secteur des mousses, ainsi que d'autres mesures visant à éliminer l'utilisation du HCFC-141b dans les applications de mousse. Le pays poursuit avec succès la mise en oeuvre de ses activités en matière de renforcement des règlements, de formation continue des autorités douanières

² Décisions 72/17 et 73/34.

et des techniciens d'entretien, y compris la certification qui assurera la durabilité, et la gestion et la coordination de projets. La phase II du PGEH sera présentée à la première réunion de 2018. La quatrième et dernière tranche aidera le pays à réaliser ses activités d'élimination des HCFC à la phase I.

RECOMMANDATION

21. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif:
- (a) Prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) du Cameroun; et
 - (b) Demande au gouvernement du Cameroun et à l'ONUDI de présenter le rapport d'achèvement du projet à la première réunion du Comité exécutif en 2019.
22. Le Secrétariat recommande en outre l'approbation globale de la quatrième tranche de la phase I du PGEH du Cameroun, et du plan de mise en oeuvre de la tranche correspondante pour 2018, au niveau de financement indiqué au tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (US \$)	Coûts d'appui (US \$)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	59 136	4 435	ONUDI

Annexe I
